

“L'argent ne doit pas être UN FREIN AUX ÉTUDES”

► La cité des Hurlus propose un prêt sans intérêts pour les études universitaires ou supérieures

► De nombreux étudiants ont récemment été diplômés de l'enseignement secondaire et vont, par conséquent, entamer des études supérieures ou universitaires en septembre prochain. Un cap pas toujours évident à franchir pour certains, vu les coûts parfois importants que cela engendre.

Des aides existent pourtant, comme à Mouscron, où la commune a mis en place depuis de nombreuses années un prêt études. “L'argent ne doit pas être un frein aux études”, assure Brigitte Aubert, bourgmestre de la cité des Hurlus, qui a notamment dans ses compétences les affaires sociales. “Un budget de

30.000 € est donc prévu afin de venir en aide aux Mouscronnois n'ayant pas les moyens financiers pour ces études.”

UNE AIDE QUI SE concrétise sous une forme de prêt sans intérêts. Une formule unique dans la région qui existe depuis 2003. “Nous avons constaté ces dernières années une diminution des demandes. Sans doute que cette possibilité est méconnue.” Pourtant, comme l'as-

sure Sarah Boreux, du service des affaires sociales, un courrier est envoyé à tous les jeunes de la cité des Hurlus à l'issue de leurs études secondaires. “Ce courrier est envoyé aux étudiants mais peut-être que les parents n'en prennent pas connaissance.”

Trois montants différents sont disponibles, allant de 1.250 € à 2.450 €. La possibilité de remboursement de ces montants est ensuite assez large !

“On donne l'opportunité aux étudiants de rembourser ce prêt dans un délai de cinq ans qui suit la fin de leurs études. Ils peuvent ainsi rembourser selon leur disponibilité ou leur souhait.”

Les étudiants peuvent introduire une demande de prêt durant chaque année de leur cursus. “La seule raison pour laquelle nous n'intervenons pas, c'est quand un étudiant redouble son année”, précise encore Sarah Boreux. Il n'y a enfin pas de limite d'âge. Un Mouscronnois qui souhaite reprendre des études, quel que soit son âge, peut solliciter ce prêt !

Mickaël Delfosse

□ Infos au 056.860.253 ou via jessica.dendievel@mouscron.be et sarah.boreux@mouscron.be

Analysés au cas par cas

MOUSCRON Afin de pouvoir bénéficier de ce prêt études, plusieurs conditions sont à réunir. Dans un premier temps, il faut résider dans l'entité de Mouscron depuis au moins cinq ans. Il ne faut pas avoir droit à un prêt d'études octroyé par un quelconque pouvoir public.

“Nous exceptons évidemment les allocations d'études de la Communauté française”, assure Sarah Boreux. “Nous poussons d'ailleurs les étudiants à introduire un dossier pour la bourse d'études.” Il faut également satisfaire à certains critères financiers. Une attestation scolaire et une feuille de contribution doivent enfin être fournies.

Si diverses conditions doivent donc être remplies, le service des affaires sociales prend tout de même le soin d'examiner chaque dossier réceptionné. “Tous les dossiers sont analysés au cas par cas. On sait que les situations peuvent évoluer et on reste évidemment à l'écoute de chaque personne.”

M. Del.